



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Qu'est-ce que le Pass Culture et comment en bénéficier ?

Vérfié le 21 mai 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le Pass Culture permet de faciliter l'accès des jeunes à la culture. Depuis le 21 mai 2021, ce Pass s'adresse à tous les jeunes de 18 ans. Pour pouvoir en bénéficier, il faut au préalable télécharger l'application dédiée au dispositif et s'y inscrire. Le montant du Pass varie selon la date de votre inscription (avant ou après le 21 mai 2021).

De quoi s'agit-il ?

Le Pass Culture vous permet de participer à des activités ou sorties culturelles (cinéma, musée, stage, atelier...) ou d'acheter des matériels et biens numériques (livre, téléchargement de musique, film...).

Conditions pour en bénéficier

Pour bénéficier du Pass Culture, il faut remplir des conditions d'âge et de résidence.

Âge

Vous devez avoir précisément 18 ans.

Vous pouvez demander le Pass Culture jusqu'à la veille de vos 19 ans.

Résidence


Vous devez résider en *France métropolitaine: titleContent* ou en Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna.

Si vous êtes étranger, vous devez résider en France depuis plus d'1 an.

Comment en bénéficier ?

Vous devez télécharger sur votre smartphone ou votre ordinateur l'application dédiée au Pass Culture et vous y inscrire.

Ministère chargé de la culture et de la communication

Accéder au
service en ligne 
(<https://pass.culture.fr/nosapplications/>)

Lors de votre inscription, vous devrez scanner et joindre les documents suivants :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile à votre nom. Si vous n'en avez pas, vous devez joindre un justificatif de domicile de la personne qui vous héberge, une attestation d'hébergement et la pièce d'identité de la personne qui vous héberge.

Fonctionnement et montant


Une fois que votre inscription est acceptée, votre compte est crédité d'une somme de 300 €.

Vous pourrez ensuite sélectionner sur l'application les activités, sorties ou achats de matériel ou biens numériques et les payer directement en ligne.

La somme de 300 € peut être utilisée en une seule ou plusieurs fois selon l'activité ou l'achat concerné.

Le montant de votre achat sera déduit automatiquement de votre crédit.

Vous avez 2 ans à partir de l'activation de votre compte pour utiliser votre crédit.

 **A savoir :** avant le 21 mai 2021, le compte était crédité d'une somme de 500 €. Cette somme doit également être utilisée dans les 2 ans à partir de l'activation de votre compte.

Textes de loi et références

- Décret n°2021-628 du 20 mai 2021 relatif au Pass Culture [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043518870) (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043518870)
- Arrêté du 20 mai 2021 relatif au Pass Culture [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043518889) (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043518889)

Services en ligne et formulaires

- Télécharger l'application Pass Culture et s'y inscrire (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59387)
Service en ligne

Pour en savoir plus

- Site du Pass Culture [↗](https://pass.culture.fr/) (https://pass.culture.fr/)
Ministère chargé de la culture et de la communication

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr)

Nos partenaires

-

[sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0